



## V I.

## L E S

 PROVINCES-UNIES  
 DES PAYS-BAS.

**I**L y a eu autrefois des Souverains dans  
 chacune des dix-sept Provinces des Origine  
des Pais-  
Bas. Pais-Bas, qui sont les quatre Duchez, de  
 Brabant, de Limbourg, de Luxembourg  
 & de Gueldres; les sept Comtez, de Flan-  
 dres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande,  
 de Zelande, de Namur & de Zutphen;  
 les cinq Seigneuries, de Frise, de Malines,  
 d'Utrecht, d'Overissel & de Groningue, &  
 le Marquisat d'Anvers.

Vers le milieu du quinziesme siècle, Phi-  
 lippe le Bon, Duc de Bourgogne, réunit  
 toutes ces Provinces, qui passerent dans la  
 Maison d'Autriche, par le mariage de Ma-  
 rie, fille de Charles le Hardi, avec l'Em-  
 pereur Maximilien I.

Charles- Quint les posseda paisiblement :  
 il étoit né à Gand & connoissoit l'humeur  
 de ces peuples, qu'il sçût toujourns ménager.  
 Ces Pais, en perdant ce Prince, per-  
 dirent aussi leur tranquillité.

En



### 380 LES PROVINCES-UNIES

Cause de  
la dernie-  
re revolu-  
tion.

En 1555. le 25. d'Octobre l'Empereur n'eut pas plutôt remis ces Etats au Roi d'Espagne son fils Philippe second, que ce Prince voulut gouverner les Pais-Bas d'une autre maniere que son pere, ce qui lui fit perdre l'affection de ces Peuples. Les Grands, comme le Prince d'Orange, les Comtes de Horn & d'Egmont n'y contribuèrent pas peu, voiant leur autorité diminuée par Marguerite Duchesse de Parme, fille naturelle de l'Empereur Charles-Quint.

Le changement dans la Religion y eut aussi beaucoup de part. Le Roi d'Espagne voulut établir l'Inquisition contre les Protestans, qui d'un autre côté étoient exposez à la severité d'Antoine Perrenot Francois, dit le Cardinal de Granvelle, pendant que les Seigneurs des Pais-Bas trouvoient à propos d'user de moderation.

En 1564. les Seigneurs obtinrent que le Cardinal seroit rappelé. Quoi qu'absent, il continua de gouverner par le President Schwichén, & le Comte de Barlemont qui n'entreprenoit rien sans le consulter.

En 1565. parurent les Edits du Roi pour l'établissement de l'Inquisition, & pour la reception du Concile de Trente.

En 1566. quatre cens Gentilshommes s'unirent à Bruxelles, aiant à leur tête Louis de Nassau, Guillaume son frere, le Comte de Culembourg & le Comte de Bergue. Le 6. d'Avril ils presenterent à la Regente une Requête, pour la supplier de

DIS  
de l'Etat l'ex  
tant qu'ils ser  
meilleurs qui  
celle ne s'en  
Comte de Be  
n'y avoit rien  
que des gueur  
Gentilshom  
de gueur,  
leur union.  
Les desore  
peuple se sou  
les images de  
Prince d'Oran  
fissent tout e  
ne mal, ils de  
agne.  
Le bruit s'e  
voit d'Espag  
on de se reti  
Principauté de  
en le suivre  
Le Duc d'Al  
de armée par  
gpe, arriva le  
sité, pour red  
voient révolte  
eter le Comte  
comme l'auteur  
d'une tems cite  
autres Seigneurs  
on, il établit da  
ment coupables e  
de; les conda



de différer l'exécution de ces Edits, déclarant qu'ils seroient innocens de tous les malheurs qui pourroient arriver. La Princesse ne s'en mit pas fort en peine ; le Comte de Barlemont lui dit alors, qu'il n'y avoit rien à craindre, que ce n'étoit que des gueux ; ce qui aiant été sçû par ces Gentilshommes, ils prirent avec le nom de gueux, une besace pour la marque de leur union.

Les desordres suivirent de près : le petit peuple se souleva dans les Villes, abbatit les images & pilla les Eglises. Quoique le Prince d'Orange & le Comte d'Egmont fissent tout ce qu'ils purent pour empêcher ce mal, ils devinrent suspects au Roi d'Espagne.

Le bruit s'étant répandu qu'une armée venoit d'Espagne, le Prince prit la précaution de se retirer en Allemagne dans sa Principauté de Nassau, où une infinité de gens le suivirent.

Le Duc d'Albe, après avoir fait passer une armée par la Savoye & par la Bourgogne, arriva le 22. d'Août 1567. à Bruxelles, pour reduire par la force ceux qui s'étoient révoltez. Il commença par faire arrêter le Comte de Horn, qu'il accusa comme l'auteur de la rebellion, faisant en même tems citer le Prince d'Orange avec d'autres Seigneurs. Personne n'aiant comparu, il établit douze Juges, qui les declarerent coupables du crime de leze-Majesté ; les condamnant à perdre la vie &



## 382 LES PROVINCES-UNIES

les biens : le Comte eut la tête tranchée.

Le Prince d'Orange assembla des troupes, dont une partie étoit commandée par son frere, qui commença par battre le Comte d'Arenberg Gouverneur de Frise, à Winschote le 24. de Mai 1568. Le Prince d'Orange ne fut pas si heureux dans le Brabant, où il reçut un échec.

En 1571. les rebelles parurent sur mer avec vingt-quatre Vaisseaux ; ils eurent le bonheur de se rendre les maîtres de la Brille le 1. d'Avril ; la plûpart des Villes de Hollande se joignirent à eux, excepté Amsterdam & Schonhoven. Les Espagnols méprisant cette flotte, l'appelloient les gueux de la mer. Ces Villes élurent pour leur Gouverneur le Prince d'Orange, & lui prêterent serment de fidelité, comme s'il leur eût été donné par le Roi d'Espagne même. Les François de leur côté se rendirent aussi en même tems les maîtres de la Gueldres, de la Frise, de l'O-veriffel & de Mons.

Le Duc d'Albe, qui se vançoit d'avoir fait perir par les boureaux dix-huit mille personnes en six ans de tems, n'ayant pas réussi avec sa cruauté, fut rappelé pour faire place à Louis de Requesens, Gouverneur General des Pais-Bas. Celui-ci crut pouvoir ramener les Peuples par une amnistie qu'il fit publier. Personne ne voulut se fier à la parole des Espagnols qui avoient souvent trompé. L'Empereur Maximilien II. voulut en 1575. faire un accom-

modement,



modement, qui fut inutile. Louis de Requesens étant mort en 1576. le Gouvernement fut continué par le Conseil d'Etat, & peu après il fut remis à Dom Jean d'Autriche, frere naturel du Roi.

Après son arrivée, on fit la même année à Gand l'union de toutes les Provinces des Pais-Bas. On declara que chacun auroit la liberté de suivre sa Religion, que les troupes étrangères sortiroient du Pais, sur tout les Espagnoles, & qu'on rétablirait la paix & le commerce. Tout fut confirmé par le Roi; mais il parut bien-tôt qu'on n'avoit pas dessein de tenir ce qu'on avoit voulu promettre; ce qui fut cause que chaque Province élut un Gouverneur. A Bruxelles le Prince d'Orange fut déclaré *Ruart*, c'est-à-dire, Conservateur du Brabant. Les Catholiques ne voulant pas le reconnoître, appellerent l'Archiduc Matthias en 1577. à qui on donna ensuite le Prince d'Orange pour Lieutenant General.

Alors Dom Juan fut déclaré ennemi de l'Etat. Il appella à son secours Alexandre Duc de Parme, qui vint avec des soldats Espagnols, & batit à Gemblours l'armée des Etats, & prit Nivelles, Philippeville, Limbourg & Louvain, avec d'autres Places. Les Etats de leur côté eurent Amsterdam qui se joignit à eux.

François Duc d'Anjou, frere de Henri III. Roi de France, offrit son secours aux Etats, qui ne voiant pas que l'Archiduc fut capable de les soutenir, donnerent au  
Duc



## 384 LES PROVINCES-UNIES

Duc d'Anjou le titre de Protecteur des Pays-Bas, opprimez par les étrangers. Il ne fut pas en état de rien entreprendre, parce que les Provinces Catholiques de l'Artois & du Hainaut ne voulant pas souffrir les Herétiques, il s'éleva un troisième parti sous le nom de Mécontents.

Alors mourut Dom Juan d'Autriche en 1578. laissant le Gouvernement au Duc de Parme, qui rendit de grands services à l'Espagne, ramenant à l'obéissance la plupart des Provinces, par un traité où la différence des Religions lui fut favorable.

Etablis-  
sement des  
sept Pro-  
vinces-  
Unies.

Le Prince d'Orange, voyant rompre l'union de Gand, assembla les Etats des Provinces de Gueldre, de Hollande, de Zelande, de Frise & d'Utrecht. Les Provinces de Frise & de Groningue n'entrèrent dans cette union que quelque tems après. Ils résolurent de sacrifier leurs biens & leurs vies, pour défendre leur Religion & leur liberté. Cette union se fit à Utrecht le 4. Fevrier 1579. c'est-là qu'on jeta les fondemens de la Republique de Hollande. Pour faire connoître leur situation, ils firent frapper une Médaille qui representoit en pleine mer un Vasseau sans voiles & sans gouvernail, avec ces mots Latins: *Incertum quo fata ferant*: Nous ignorons quel sera nôtre fort.

L'Empereur Rodolphe établit à Cologne, des Conferences pour faire finir cette guerre par une paix dont il vouloit être le médiateur. Ce projet fut rendu inutile par

le



le Prince d'Orange, qui n'avoit garde de vouloir perdre, par une Paix generale, les grandes esperances que lui donnoit, pour son elevation, l'union faite depuis peu par ses soins à Utrecht. Il persuada aux Etats de declarer par un Edit du 21. Juillet 1581. qu'ils ne reconnoissoient plus pour leur Souverain Philippe II. qu'ils accusoient d'avoir abusé de son autorité comme un tyran.

Le Prince d'Orange ne se confiant pas entierement à ses forces, avoit formé le dessein de faire declarer le Duc d'Anjou Souverain des Pais-Bas, se reservant pour lui les Provinces-Unies. Le Duc d'Anjou aiant fait lever aux Espagnols le siège de Cambrai, fut proclamé l'année suivante Duc de Brabant à Anvers, & Comte de Flandres à Gand.

Cette prosperité ne fut pas de longue durée, le Duc d'Anjou perdit bien-tôt la confiance des Peuples. Ils reconnurent qu'il ne vouloit pas tenir ce qu'il avoit promis, & qu'il pensoit non-seulement à se rendre absolu, mais aussi à faire passer sa succession au Roi de France.

En 1584. le Duc d'Anjou mourut. Cette année fut malheureuse pour les Provinces-Unies, qui perdirent le Protecteur de leur liberté. Le Prince d'Orange fut assassiné dans son appartement à Delft, par Balthasar Gerard. Ce fut avec une arme à feu qui fit un si grand bruit, qu'on crut



386 LES PROVINCES-UNIES

voir touter la maison ébranlée jusques dans les fondemens.

Son fils le Prince Maurice releva les esperances des Provinces-Unies, qui l'établirent Gouverneur de Hollande, de Zelande & d'Utrecht, & parce qu'il n'avoit que dix-huit ans, on lui donna pour Lieutenant General le Comte de Hohenloe. La Souveraineté fut offerte au Roi de France, & à son refus à Elisabeth Reine d'Angleterre. En 1586. elle envoia le Comte de Leycester avec un secours de 6000. hommes. Cet Anglois eut le Gouvernement General; mais n'ayant rien fait d'utile, il retourna mécontent en Angleterre.

Cause de l'agrandissement de la Ville d'Amsterdam.

Dans ce tems-là les Provinces-Unies virent augmenter leurs forces par l'arrivée des Protestans, que le Roi d'Espagne laissa fortir de Flandres & du Brabant. Les Villes de Hollande furent peuplées, & devinrent plus riches & plus puissantes. Ce changement fit passer à Amsterdam le commerce & les richesses d'Anvers. Une si puissante Ville perdit cette grandeur que nous voions aujourd'hui dans l'autre, qui étoit alors si peu considerable. Deux autres événemens furent encore favorables aux Etats de Hollande, la perte que les Espagnols firent en 1588. de leur flote, & le secours qu'ils s'aviserent d'envoier pour soutenir la Ligue.

Les Hollandois ne manquerent pas de profiter d'un tems si heureux. Le Prince Maurice

J E  
Morce, qu  
Loycester,  
ne, ne  
que son pe  
bonheur.  
En 1593  
ses entrep  
& pillée.  
Hult & N  
Steenwick  
1593. Ger  
1594. Les  
en deça de  
plus redou  
pagne, aff  
mourant e  
ment à Arr  
En 1597  
les Places  
leur fut pa  
à leurs enn  
me, avec bea  
agnols en de  
Noyport. L'  
Espagne avo  
les Pais-Bas,  
née pour seco  
Pour reparet  
son le siège  
si glorieuse.  
mes, & auroi  
sans le G  
en 1604.  
qui fit ce



Maurice, qui, depuis le départ du Comte de Leycester, commandoit sur mer & sur terre, ne négligeoit rien pour avancer ce que son pere avoit commencé avec tant de bonheur.

En 1590. il réüssit dans la premiere de ses entreprises : la Ville de Breda fut prise & pillée. En 1591. Zutphen, Deventer, Hulst & Nimegue se soumirent; en 1592. Steenwick, Ottmarsen & Coeverden; en 1593. Gertrudenberg, & Groningue en 1594. Les Etats se virent alors en sûreté en deça du Rhin. Le Duc de Parme, le plus redoutable de tous les Generaux d'Espagne, assûra leurs nouvelles conquêtes en mourant en 1592. Il perdit la vie subitement à Arras.

En 1597. on prit Rheinbergue, Mœurs & les Places qui restoient dans l'Overissel Il ne leur fut pas difficile de resister dans la suite à leurs ennemis. En 1599. le Prince Maurice, avec beaucoup de gloire, battit les Espagnols en deux occasions, au siége de Nieupoort. L'Archiduc Albert, que le Roi d'Espagne avoit fait Gouverneur General des Pais-Bas, s'étoit avancé avec son armée pour secourir cette Place.

Pour reparer cette perte, il entreprit en 1601. le siége d'Ostende, dont la défense fut si glorieuse. Elle dura trois ans & deux mois, & auroit peut-être duré plus longtemps sans le General Ambroise Spinoia, qui en 1604. amena aux assiegeans un renfort qui fit capituler la Ville. Ce siége



### 388 LES PROVINCES-UNIES

fit perdre soixante & dix mille hommes aux Hollandois, & plus de 10000. mille aux Espagnols. Le Prince Maurice répara la perte d'Ostende, en prenant Grave & L'Escluse, & en ruinant la flote que commandoit Frideric Spinola.

Etablissement de la Compagnie des Indes.

En 1602. on établit la Compagnie des Indes, par les soins & l'habileté du celebre Pensionnaire Jean d'Olden-Barnevelt. Il n'y avoit que quelques années qu'on avoit entrepris cette navigation, par les conseils & la conduite du Marchand Pierre Hotman, malgré tous les efforts que les Portugais firent pour l'empêcher. La République doit à cet établissement, les grandes richesses qui font son unique appui.

Les Espagnols perdirent leur flote, que l'Amiral d'Avila commandoit à Gibraltar; elle fut brûlée par l'Amiral Hollandois Heemskerken. Ces deux Amiraux y périrent.

La Treve de 1609.

Le bonheur des Hollandois, dont les forces augmentoient tous les jours, obligea l'Espagne à faire en 1606. une Treve pour huit mois, & en 1609. une de douze ans. Les Hollandois n'y voulurent jamais consentir, qu'à condition que l'Archiduc, au nom du Roi d'Espagne, traiteroit avec eux comme avec des peuples libres.

Les Hollandois furent alors engagez dans la querelle pour la succession de Clèves, entre le Brandebourg, le Palatinat & Saxe.

Mais



Mais ce que la Hollande vit de plus dangereux, furent les desordres que causèrent les disputes de l'Université de Leyden. Trouble de l'Arminianisme.

Jacob Arminius, Professeur en Theologie, aiant proposé sur la grace des sentimens moderez, le Professeur François Gomar s'éleva contre lui, & fut suivi des autres Ecclesiastiques, & par consequent du Peuple, dont le Prince Maurice prit le parti, se servant de la Religion même pour faire réüssir ses desseins.

Les desordres qu'il y eut dans Alckmar, Utrecht, Leyden & Amsterdam, lui donnerent un pretexte de déposer les Magistrats qui favorisoient les sentimens du Theologien Arminius: même, malgré les prieres de plusieurs grands Princes, il fit trancher la tête à l'âge de soixante & douze ans au venerable Pensionnaire Barneveld, qui, pour soutenir la liberté de la Republique, s'opposoit à son ambition & à ses efforts pour parvenir à la Souveraineté. Le sçavant Grotius fut condamné à passer sa vie dans une prison du château de Lovenstein; il se sauva en se mettant dans un coffre que sa femme lui avoit envoié plein de livres.

Cette division des deux partis a duré long-tems, quoiqu'en 1619. le fameux Synode de Dordrecht eût rallenti pour un tems les disputes de Religion, en condamnant comme une erreur l'opinion d'Arminius.

En 1621. finit la Treve avec l'Espagne.



### 390 LES PROVINCES-UNIES

La guerre continua avec une ardeur égale de part & d'autre. Les Hollandois furent les plus heureux. La nouvelle Compagnie des Indes Orientales fit de grands progrès, & l'Amiral Hein prit en 1628. les riches Gallions d'Espagne. En 1630. ils se rendirent les maîtres de tout le Bresil.

Le Prince Maurice mourut en 1625. le 13. d'Avril. Sa dignité fut donnée à Henri-Frideric son frere, qui soutint la gloire & la réputation de sa Maison. Il prit plusieurs Places sur les Espagnols, qui eurent aussi de tems en tems quelques avantages sur lui.

En 1635. la France fit avec la Hollande une Ligue offensive & défensive. Les François firent, dans les Pais-Bas Espagnols, des conquêtes, qui donnerent de la jalousie à la nouvelle Republique. Il ne lui convenoit pas d'avoir pour voisin un si puissant Allié.

En 1639. l'Amiral Tromp batit aux Dunes la flote d'Espagne. Cette perte abbatit entierement les forces de cette Monarchie, qui eut presque toujors le dessous, même sur terre.

La Re-  
publique  
reconnue  
Souverai-  
ne.

Il ne manquoit au bonheur des Hollandois, que de voir la fin de la guerre. L'Allemagne travailloit à la paix dans les Villes de Munster & d'Osnabrug. En 1648. l'Espagne se servit de cette occasion pour finir la guerre avec la Hollande. Le Roi Philippe IV. reconnut les Etats de Hollande pour une Republique libre & independante,  
&



& renonça à ses prétentions sur les Provinces-unies.

Le Prince Henri-Frideric étoit mort l'année précédente le 14. de Mars. Ce grand Capitaine n'eut pas la satisfaction de voir la fin heureuse d'une guerre qu'il avoit faite avec tant de gloire. Elle fut soutenüe par son fils Guillaume II. qui ne vécut pas long-tems. Il mourut en 1650. le 6. de Novembre : huit jours après sa mort, naquit le Prince d'Orange Guillaume-Henri le 14. de Novembre; il a été Roi d'Angleterre.

Peu de tems avant la mort de Guillaume second, il y eut un grand démêlé entre lui & quelques-uns des Etats sur le renvoi des troupes ; cinq Seigneurs de Hollande furent arrêtez & conduits dans le château de Lovenstein. De Witt, Bourguemâitre de Dordrecht, étoit des cinq.

Le Prince ayant voulu entrer par force dans Amsterdam, le Bourguemâitre Bickard fit ouvrir les écluses. Cette affaire fut calmée, & le Prince mourut peu de tems après.

Ce démêlé fut à peine terminé, que les Hollandois en eurent un autre avec les Anglois du tems que Cromwel étoit le Maître sous le nom de Protecteur. Ce fut à l'occasion de la pêche du harang. On donna sur mer trois combats. Dans le dernier la Hollande perdit son Amiral Tromp & vingt-sept Vaisseaux en 1653. L'année suivante Cromwel fit avec les



### 392 LES PROVINCES-UNIES

Etats un Traité avantageux pour lui. La faction de Witt fit résoudre, qu'à l'avenir le Gouvernement ne seroit plus donné à aucun Prince d'Orange.

Les progrès du Roi de Suede en Pologne donnerent de l'ombrage à la Hollande. On envoya en 1655. l'Amiral Obdam dans la mer Balthique, & on engagea le Dannemarck à attaquer la Suede. Copenhague étant affiégué en 1658. on envoya quarante Vaisseaux, qui, après plusieurs combats vers le Détroit du Sund, eurent le dessus, & les Suedois furent obligés d'abandonner le siège. Les Hollandois perdirent deux Vice-Amiraux, Pierre Floris, & Corneille Witte. L'année suivante l'Amiral Ruyter emmena un nouveau secours, & remporta dans l'Isle de Fuhnen une victoire qui fit faire la Paix en 1660.

En 1661. les Hollandois firent avec le Portugal un Traité, par lequel on leur accorda la liberté du commerce dans le Bresil, & dans les autres Païs de cette Couronne.

La guerre recommença avec l'Angleterre en 1665. Il y eut sur mer trois sanglans combats; dans le premier, l'Amiral Obdam fut obligé de se retirer avec précipitation. Les Anglois furent forcez de faire la Paix à Breda par la mediation du Roi de Suede le 13. Juillet 1667.

L'entrée des François dans les Païs Espagnols fit reprendre les armes à la Hollande,

DES  
bande qui fit u  
gènes, &  
Cappella  
Le Roi de  
alliance avec  
avec le Roi  
Pologne, &  
Anglois dev  
ner, les Fr  
deux Prélat  
de Groning  
Le 6. d'A  
guerre à la  
ix armées,  
entière; en c  
res de Guel  
avec soixant  
la terreur  
en fut pas e  
Le peuple c  
et les de  
Witt furent n  
l'hoûr 1672.  
L'Evêque de  
n, ayant été  
Groningue,  
ment quelque  
nois reprirer  
sité de France  
l'Empereur  
lecteur de Be  
Lorraine.  
après beaucou  
conclue à Ni



lande, qui fit une ligue défensive avec l'Angleterre, & la Suede le 25. Avril 1668. On l'appella la triple alliance.

Le Roi de France renouvela l'ancienne alliance avec la Suede, & en fit une autre avec le Roi d'Angleterre, l'Electeur de Cologne, & l'Evêque de Munster. Les Anglois devoient attaquer la Hollande par mer, les François du côté du Rhin, & les deux Prélats devoient entrer dans les Païs de Groningue, & d'Overiffel.

Le 6. d'Avril 1672. la France déclara la guerre à la Hollande, où elle entra avec six armées, qui la soumirent presque toute entiere; en quinze jours, on prit les Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiffel, avec soixante-huit Villes ou Places fortes. La terreur fut si grande qu'Amsterdam n'en fut pas exempte.

Le peuple craignant d'être trahi se souleva, & les deux freres Corneille & Jean de Witt furent massâcrez à la Haye au mois d'Août 1672.

L'Evêque de Munster, Bernhard de Galen, ayant été obligé d'abandonner le siege de Groningue, dans le temps que les États eurent quelque avantage sur mer, les Hollandois reprirent courage, pendant que le Roi de France fut attaqué tout d'un coup par l'Empereur, le Roi d'Espagne, par l'Electeur de Brandebourg, & par le Duc de Lorraine.

Après beaucoup de sang répandu, la Paix fut conclüe à Nimegue le 10. d'Août 1678.



394 LES PROVINCES-UNIES

avec les Provinces - Unies , & l'année suivante avec les autres Alliez. Cette paix a duré quelques années.

En 1688. elle fut troublée à l'occasion de l'Élection du Cardinal de Furstemberg pour l'Électorat de Cologne , & par l'entreprise du Prince d'Orange en Angleterre. Le Roi de France déclara la guerre le 3. Decembre. Il n'y a personne qui ne sache les événemens de cette guerre. Elle finit par le Traité de Ryswick, le onze de Septembre entre la France, la Hollande, l'Espagne, & l'Angleterre.

La mort du Roi d'Espagne Charles second & sa succession a fait recommencer une guerre plus remarquable par ses événemens que les précédentes. Heureusement elle a été finie par le Traité d'Utrecht, de Rastadt, & de Baden en 1713. & 1714.

Nous avons vû que les États de Hollande s'unirent pour la défense de leur liberté à Utrecht le 4. Février 1579. Après une longue guerre avec l'Espagne, ils furent reconnus libres & Souverains à Munster en 1648.

Gouvernement de cette République.

Cette République est composée de sept Provinces, dont chacune fait une République en particulier. La Gueldre, la Hollande, la Zelande, Utrecht, la Frise, l'Overissel, & Groningue. Ces sept Républiques sont unies pour leur défense commune.

Les États de chaque Province se gouvernent comme il leur plaît, & il n'y a aucune

DES  
 une les sept  
 fupremé fu  
 vû dan  
 sont un  
 qui les reg  
 La Provi  
 utrefois un  
 États. Ce f  
 des Villes  
 un suffrag  
 Ces Villes  
 Delft, Ley  
 Goude, Go  
 ren, Briel,  
 Edam, M  
 furmerent.  
 affis par  
 ons de Ch  
 affaires, l  
 sur lui.  
 Les Déput  
 les Bour  
 elles peuv  
 elles veulen  
 semblent à l  
 mois de Fév  
 & de Nov  
 Le Conseil  
 Rader  
 de la No  
 Ville. C  
 la Hare. Il  
 des proje  
 due propo



une des sept Provinces qui ait quelque supériorité sur les autres, comme nous avons vû dans la Suisse, où treize Républiques sont unies pour n'en faire qu'une dans ce qui les regarde toutes en general.

La Province de Hollande, qui étoit autrefois un Comté, se gouverne par ses Etats. Ce sont les Députés de la Noblesse & des Villes de la Province. La Noblesse a un suffrage & les Villes en ont dix-huit. Ces Villes sont Dordrecht, Harlem, Delft, Leyden, Amsterdam, Rotterdam, Goude, Gorcum, Schiedam, Schonehoven, Briel, Almar, Horn, Enckhuysen, Edam, Monnikendam, Medenblick, & Purmerent. Le Pensionnaire de Hollande est assis parmi les Nobles; il fait les fonctions de Chancelier, c'est lui qui propose les affaires, lesquelles roulent presque toujours sur lui.

Les Députés des Villes sont ordinairement les Bourguemaîtres, & le Pensionnaire; elles peuvent envoyer autant de Députés qu'elles veulent. Les Etats de la Province s'assemblent à la Haye, quatre fois l'année, au mois de Février, de Juin, de Septembre, & de Novembre.

Le Conseil, qu'on appelle *De Gecommitteerde Raden*, est composé d'un Député de la Noblesse, & d'un Député de chaque Ville. Ce Conseil se tient toujours à la Haye. Il envoie aux Etats des Provinces des projets sur les affaires qui doivent être proposées dans les assemblées  
extraor-

De la Province de Hollande & de Zelande.



396 LES PROVINCES-UNIES

extraordinaires. Ce Conseil fait executer les résolutions.

La Cour Superieure pour la Justice, dans la Hollande & dans la Zelande, juge par appel les Causes qui ont été jugées en seconde instance dans la Cour de Justice. Les Magistrats des Villes jugent en premiere instance.

La Hollande & la Zelande n'avoient autrefois qu'un seul Gouverneur. On a conservé ces deux Cours qui rendent la Justice aux deux Provinces.

La Cour Superieure de Justice est composée d'un President, de huit Conseillers de la Province de Hollande, & de trois Conseillers de la Province de Zelande.

De cette Cour, il y a appel pour les affaires civiles; mais non pas pour les affaires criminelles.

La Chambre des Comptes examine les revenus & les dépenses de la Province. Le Gouvernement est à peu près de même dans chacune des autres Provinces, & s'il y a quelque difference, elle n'est pas considerable.

Des autres Provinces, comme, Gueldre. La Province de Gueldre est divisée en trois quartiers, Betau, Zutphen, & Welau. Chaque quartier tient separement ses Etats, qui sont composez des Députez de la Noblesse & des Villes.

Les Députez de ces trois quartiers font les Etats de la Province de Gueldre, qui s'assemblent pour le moins une fois l'année dans l'une des trois Villes de Nimegue, de  
Zut-

DI P  
L'art. & d'Ar  
Nelle, il y a  
des affaires ci  
L'en est pas d  
la Noblesse ét  
des d'Espagne  
trouvant en p  
er & de Fleis  
ils toute la No  
er Gentilhomme  
alité ils ont tro  
Les Assemb  
urg.  
Les Etats d'U  
Noblesse, de  
tient le premi  
putez.  
La Frise se go  
pose les Etats  
celui d'Otte  
ilages; celui  
tient neuf; de  
prend dix; &  
tre de dix. Les  
warden; cha  
aux particuliers  
delliers qui jug  
affaires civiles  
tion Superie  
on convoque  
s'assemble dan  
qui possèdent c  
est parmi c  
On chois



Zutphen, & d'Arnhem. Dans cette dernière Ville, il y a une Cour de Justice qui juge les affaires civiles par appel.

Il n'en est pas de même dans la Zelande, où la Noblesse étant presque éteinte par les guerres d'Espagne, & les Princes d'Orange se trouvant en possession du Marquisat de Veer & de Flessingues, ils représentent eux seuls toute la Noblesse sous le nom de premier Gentilhomme de Zelande. En cette qualité ils ont trois voix, & les Villes quatre. Les Assemblées se tiennent à Middelbourg.

Les Etats d'Utrecht sont composés de Utrecht. la Noblesse, des Villes, & du Clergé qui y tient le premier rang, & y envoie huit Députés.

La Frise se gouverne différemment : elle Frise. compose ses Etats de quatre quartiers ; savoir, celui d'Ostergow, qui contient onze Bailliages ; celui de Westergow, qui en contient neuf ; de Sevenwolden, qui en comprend dix ; & des Villes qui sont au nombre de dix. Les Assemblées se tiennent à Leuwarden ; chaque Bailliage a des Tribunaux particuliers, & un nombre fixe de Conseillers qui jugent en première instance des affaires civiles & dont on appelle à la Jurisdiction Supérieure de la Province. Lorsqu'on convoque les Etats, chaque Baillif assemble dans son département tous ceux qui possèdent certaine étendue de terres ; & c'est parmi ceux-là qu'à la pluralité des voix, l'on choisit deux personnes pour être



398 LES PROVINCES-UNIES

être Députez aux Etats ; de sorte que de chaque Bailliage, comme de chaque Ville, il s'y trouve deux Deputez qui representent la Souveraineté de la Province, & qui reglent les affaires les plus importantes, sans qu'ils ayent besoin du Conseil, ni de l'aveu de leurs Principaux ; au lieu que les Députez des autres Provinces, dont nous avons déjà parlé, sont obligez de suivre de point en point les instructions & les ordres dont on les a chargez, & même d'informer leurs Principaux de tout ce qui peut survenir avant que de rien resoudre.

Ce sont encore ces Députez de Frise, qui composent la Cour Superieure de Justice, qui est l'unique dans toute la Province.

Gronin-  
gue.

La forme du Gouvernement de Groningue est à peu près la même que celle de Frise.

Overiffel.

La Province d'Overiffel compose ses Etats de la Noblesse qui est en possession des terres nobles, des Chefs de la milice, & des trois Villes les plus considerables ; savoir, Deventer, Kampen, & Zwoll, qui sont les lieux destinez pour s'assembler.

Assem-  
blée des  
Etats Ge-  
neraux.

De toutes ces Provinces ensemble, il se forme à la Haye un College Souverain, dont les membres sont les Députez de chaque Province en particulier ; & c'est ce qu'on appelle *Leurs Hautes Puissances, Les Etats Generaux*. Lorsqu'il y a plusieurs Députez d'une même Province, ils ne font ensemble qu'une seule voix, hors celle de Hollande qui en fait trois ; & la Zelande deux,

DES P.  
qui leur  
elles contribu  
ces de l'Etat.  
à parleron  
ces, telles que  
la paix, des a  
biens, du co  
mes interets de  
La Conseil d'E  
sems députen  
ur de la Guel  
un de Zelande  
aucune des troi  
souverneurs de  
general, & un  
ut aussi seane  
mmeté des pe  
ng des Provin  
Le Conseil e  
de tout ce q  
de des Etats G  
ns de guerre,  
des milices,  
les contributi  
tre des Ville  
nt sur tout ce  
n des affaires.  
est de ce O  
teuz en tems  
pagne pour a  
general d'armée  
nt interesser le b  
La Chambre des  
za Députez de



deux , qui leur ont été accordées parce qu'elles contribuent plus que les autres aux charges de l'Etat. Dans le College dont nous parlerons , on regle les plus grandes affaires , telles que sont celles de la guerre , de la paix , des alliances , des impositions publiques , du commerce , & de tous les autres interêts de l'Etat.

*Le Conseil d'Etat* est composé de douze membres députez par les Provinces ; savoir, deux de la Gueldre , trois de Hollande , deux de Zelande , deux de Frise , & un de chacune des trois autres Provinces. Les Gouverneurs des Provinces , le Tresorier General , & un Député de la Noblesse , y ont aussi séance. On y opine selon l'ancienneté des personnes , & non selon le rang des Provinces.

Conseil  
d'Etat.

Ce Conseil d'Etat est chargé de l'exécution de tout ce qui a été résolu dans l'assemblée des Etats Generaux , sur la levée des gens de guerre ; sur les taxes , sur l'entretien des milices , & des forteresses du País ; sur les contributions ; sur le revenu que l'on tire des Villes conquises ; & generalement sur tout ce qui regarde l'administration des affaires.

C'est de ce Conseil que l'on tire deux Députez en tems de guerre , qui vont en campagne pour assister de leurs conseils le General d'armée & veiller sur tout ce qui peut interesser le bien du service.

*La Chambre des Comptes* est composée de deux Députez de chaque Province ; ils re-  
Cham-  
bre des  
glent Comptes.



400 LES PROVINCES-UNIES

glent & arrêtent le compte des Receveurs Generaux & Particuliers, & enregistrent les Ordonnances du Conseil d'Etat.

Conseil de l'Amirauté.

*Le Conseil de l'Amirauté* dispose des affaires de la Marine, & regle le nombre & la grandeur des vaisseaux, lorsque le Conseil d'Etat a résolu de mettre une flotte en mer. Cette Jurisdiction est composée des Députés d'Amsterdam, Rotterdam, Middelbourg, Horn, Enkhuisen, & Harlingen, qui forment ensemble cinq Colleges, dans lesquels l'Amiral ou le Vice-Amiral preside toujours.

Generalité de la Monnoie.

*La Generalité qui regarde la monnoye* a soin que les especes se conservent dans l'Etat & se maintiennent sans alteration.

Chambre des Fiefs.

*La Chambre des Fiefs*, ou le Conseil de Brabant & du Pais d'au-delà de la Meuse, est établi pour juger des affaires dans les Pais de conquêtes hors des sept Provinces: elle se tient à la Haye.

Conseil de guerre.

*Le Grand Conseil de Guerre* des Provinces-Unies connoît de tout ce qui concerne la milice & les gens d'armée.

Conseil de Flandre.

*Le Conseil de Flandre*, établi à Middelbourg, reçoit les appellations de toutes les Villes de la Flandre Hollandoise.

Le Stathouder.

*Le Stathouder*, ou Capitaine General, a le Commandement par terre & par eau, il accommode les differens qui naissent entre les Provinces. Il choisit les membres du Magistrat des Villes, de trois Sujets qui lui sont proposez. Il preside au Conseil d'Etat & à la Cour de Justice. Il accorde les

DES P  
graces aux cri  
militaires, &  
ciement des ge  
Etats Genera  
meure sur tout  
sente en sa pe  
La Province de  
naire en parti  
Leuwarde.  
Les revenus d  
sont pas seule  
sont les Villes  
Brabant, en F  
& celles qui l  
que l'on traite  
quelles le Con  
té; mais en  
ince donne  
e qui se mon  
pour l'ordinaire  
nécessaires par  
les habitans, &  
convenient a  
choisées.  
Les Province  
guerre, plus de  
u campagne,  
es Villes fortes  
nombre. Leur  
sont dans les V  
sont plus de  
sées en mer.  
se font gouvern  
ment.  
Tome III.



les graces aux criminels, distribuë les Charges militaires, & reçoit le serment non-seulement des gens de guerre, mais même des Etats Generaux. Il a une autorité supérieure sur toutes les Academies, & represente en sa personne la dignité de l'Etat. La Province de Frise a son Stathouder hereditaire en particulier, qui fait sa residence à Leuwarde.

Les revenus de cette Republique ne consistent pas seulement dans ce que fournissent les Villes conquises & réunies dans le Brabant, en Flandre, dans le Limbourg, & celles qui sont situées le long du Rhin, que l'on traite comme sujets, & sur lesquelles le Conseil d'Etat a une pleine autorité; mais encore dans ce que chaque Province donne à proportion de son étendue, ce qui se monte à vingt-un million par an pour l'ordinaire. Les richesses du Pais sont inépuisables par l'œconomie & la frugalité des habitans, & le grand commerce qu'ils entretiennent avec les Nations les plus éloignées.

Les revenus de cette Republique.

Les Provinces-Unies ont, en tems de guerre, plus de soixante-dix mille hommes en campagne, sans compter les garnisons des Villes fortes, dont il y en a un grand nombre. Leurs forces principales consistent dans les Vaisseaux; ils en ont mis souvent plus de cent des plus considerables en mer. Les affaires de la marine sont gouvernées par le Conseil de l'Amirauté.

Ses forces.



402 LES PROVINCES-UNIES

Les Etats & Païs. Les Provinces & Païs dépendans de la Republique de Hollande sont,

I. Le Duché de Gueldre, qui comprend 1<sup>o</sup>. le Païs de Velaw, les Villes d'Arnhem, Wageningen, Hattem, Harderwick & Elbourg. 2<sup>o</sup>. Celui de Betau, où sont les Comtez de Buren & de Kulenburg; les Villes de Nimegue, Bommel, Lowenstein, Tiel, les Forts de Schenck, de Voorn & de Saint André. 3<sup>o</sup>. Le Comté de Zutphen, avec les Villes de Lochem, Doesbourg, Groll, Dotekum, & les Seigneuries de Bronchorn, de Bergen, de Baer & de Wisch.

II. Le Comté de Hollande, qui est divisé en deux parties, celle du Nord & celle du Sud. Dans la premiere sont renfermées les Villes d'Enkhuifen, Hoorn, Alckmar, Edam, Munikendam, Purmerent, Medenblick, les Seigneuries de Beverwich & de Schagen, les Isles de Texel, d'Eyerland, Vlieland, Wieringen, Urck & d'Ens. La partie du Sud comprend le Comté d'Egmont & la Seigneurie de Vianen, les six Villes principales; savoir, Amsterdam, Haerlem, Leyden, Delft, Dordrecht, & Goude; seize autres Villes, qui sont, Rotterdam, Gorcum, Schiedam, Schonhoven, Naerden, Wefop, Muyden, Woerden, Oudewater, Ifelstein, Leerdam, Asperen, Henkelom, Worcum, Heusden & Sevenbergen. Les Isles de Oostvoorn, de Westvoorn, de Bayerland & d'Ifelmonde, avec quatre cens Bourgs &

DES P

Villages tous  
ne y est compr  
l'Europe en ma  
III. Le Comté  
sept Isles. La p  
ceca; la secon  
Zuid-Bevelan  
vreland; la ci  
presque entie  
horie dans les e  
Volfersdyck; la  
seigneurie de Sch  
IV. La Seigne  
outre la Ville de  
ort, Wyck-  
Montfort.  
V. La Seigne  
s Villes de Le  
agen, Dockur  
Hindeloop  
les Isles de  
iermong.  
VI. La Seigne  
agée en trois  
le Salland,  
VII. La Seigne  
de ce nom,  
le Fort de E  
La Republique  
hors des sep  
du Brabant;  
Bergop  
Gentrudenberg  
Duché de Limbe



& Villages tous assez considerables : la Haye y est compris, il surpasse tous ceux de l'Europe en magnificence.

III. Le Comté de Zélande, qui consiste en sept Isles. La premiere est celle de Walcheren ; la seconde, Schelde ; la troisième, Zuid-Beveland ; la quatrième, Nord-Beveland ; la cinquième, Duveland qui fut presque entierement submergée & engloutie dans les eaux en 1530 ; la sixième, Wolfersdyck ; la septième, Tolen ou la Seigneurie de Schermenesse.

IV. La Seigneurie d'Utrecht, où sont, outre la Ville de ce nom, celles d'Amersfort, Wyck - te - Duerstede, Rhenen & Montfort.

V. La Seigneurie de Frise, qui contient les Villes de Leuwarde, Franeker, Harlingen, Dockum, Staveren, Bolsward, Iist, Hindeloopen, Sneek & Slooten, avec les Isles de Schelling, Ameland & Schiermong.

VI. La Seigneurie d'Over-yffel, qui est partagée en trois petites Provinces, qui sont, le Salland, la Twente & la Drente.

VII. La Seigneurie de Groningue, la Ville de ce nom, celles de Dam, de Delfziel & le Fort de Bourtanghe.

La République possède dans les Pais-Bas, hors des sept Provinces-unies, une partie du Brabant ; savoir, Bois-le-Duc, Mastrich, Bergopsom, la Baronie de Breda, Gertrudenberg & Steenberg. Dans le Duché de Limbourg, Dalem, Rolduc



404 LES PROVINCES-UNIES

& Fauquemont. Dans le Comté de Flandres, L'Escluse, Ardenbourg, Hulst, le Sas de Gand, Issendyck, Liefkenshoek, Terneusse, Oostbourg, Bierfiet, Morsberg & Philippine.

En Afrique, Arguin, Gorée près du Cap Verd, Saint André. Dans la Guinée le Fort Saint George, le Fort de Nassau, Affine, Cormentin & Torquerati. Dans le Roïaume d'Angola, plusieurs Forteresses. Dans l'Isle de Saint Thomas, Pavaosan. Au Cap de bonne Esperance, deux Forts & l'Isle de saint Maurice. En Asie dans les Indes Orientales, sur les côtes de Malabar, Oner, Barcelor, Mangalor, Canonor, Granganor, Cochin & Coulau. Sur les côtes de Coromandel, Tutkorin, Negapatan, le Fort de Gueldres. Au-delà du Gange, Malacca, avec les Isles & Forteresses qui y appartiennent. Dans l'Isle de Ceylon, les Villes & Forts de Negombo, Colombo, Pontagalle, Baccala, Trinquillemalo, Jafnapatan. Dans les Isles de Moluques, Tacomma, Talucco, Malaia, Machian, Taffaso, Tabillola, Naffaquia & quantité d'autres habitations. Les Isles de Savo & de Baton. Vers le Midi, la nouvelle Hollande, dont la découverte se fit dans le dernier siècle; le Pais de Carpentaria, où sont Arnems, Witz, Eentracht, Edels, Lewin & Nuits. La Terre de Diemens, découverte en 1642. par Antoine Diemen Hollandois, Gouverneur des Indes Orientales; de même que la nou-

DES  
 nouvelle Zélande  
 de Magellan  
 Mare, nati de  
 de l'Isle  
 a autorité  
 En Amerique  
 Curacao  
 la Ville  
 Guiana  
 Averace, &  
 Les pretentio  
 font  
 1. Le Comte  
 Fiet dépendant  
 1280. que Han  
 bourg, presté  
 Florentin Com  
 protection de l  
 & s'obligea de  
 droit a été renou  
 de Gueldres ten  
 2. La Souvera  
 geurie de Rave  
 cette partie du Br  
 publique; les E  
 Pâlain representa  
 la contestent.  
 3. La Seigne  
 curies de Cleve  
 ne au Duché de  
 mont Duc de Ge  
 doric Comte de  
 feine.  
 Tome III.



nouvelle Zélande. Le Cap de Horn sur le détroit de Magellan, trouvé en 1616. par Jaques le Maire, natif de la Ville de Hoorn. Le Gouverneur de l'Isle de Java, où est la Fortresse de Batavia, a autorité sur toutes ces Isles.

En Amerique, les Isles de Saint Eustache & Saba, Curacao, Bon-aires &c. Sur la Terre Ferme, la Ville de Coro; sur les côtes, Suriname, Guiana, Boron, Esequebe, Brebice, Aperwace, &c.

Les prétentions de la Republique de Hollande sont,

1. Le Comté de Culenbourg, comme un Fief dépendant du Duché de Gueldres, depuis 1280. que Humbert III. Comte de Culenbourg, pressé par l'Empereur Guillaume, & Florentin Comte de Hollande, se mit sous la protection de Reinault Comte de Gueldres, & s'obligea de relever de lui dans la suite; ce droit a été renouvelé en 1638. dans les États de Gueldres tenus à Arnhem.

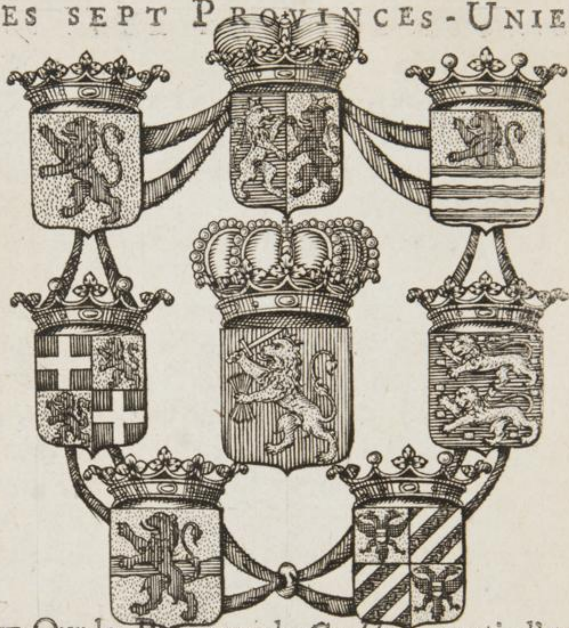
2. La Souveraineté & Jurisdiction sur la Seigneurie de Ravenstein, comme ancien Fief de cette partie du Brabant, qui appartient à la Republique; les Electeurs de Brandebourg & Palatin representans la succession de Cleves la lui contestent.

3. La Seigneurie d'Anholt, située sur les confins de Cleves & de Munster, comme réunie au Duché de Gueldres, par Charles-Edmond Duc de Gueldres, qui l'enleva à Theodoric Comte de Bronchorst, pour raison de felonie.



## LES ARMES

DES SEPT PROVINCES-UNIES.

Explica-  
tion.

**P**our la Province de *Gueldres*, parti d'azur & couronné de gueules, parti d'or au lion de fable, armé & lampassé de même. On y ajoute quelque fois en pointe d'or au lion de gueules, à cause du Comté de *Zutphen*, qu'on compte pour un quartier de *Gueldre*.

Pour la Province de *Hollande*, d'or au lion de gueules.

Pour la Province de *Zélande*, coupé en chef d'or au lion issant de gueules, en pointe fascé & ondé d'argent & d'azur à six pieces.

Pour la Province d'*Utrecht*, écartelé au

I



1. & 4. de gueules à la croix d'argent, au 2. & 3. d'or au lion de gueules.

Pour la Province de *Frise*, d'azur semé de billettes d'or aux deux leopards d'or l'un sur l'autre.

Pour la Province d'*Over-yffel*, porte d'or au lion de gueules traversé d'une fasce onnée d'azur.

Pour la Province de *Groningue* & des *Ommelandes*, écartelé, au 1. & 4. pour la Ville, d'or à l'aigle doublée, esployée de sable, chargée en cœur de l'écusson d'Autriche, au 2. & 3. d'azur à 3. barres d'argent & 11 feuilles de meurier de gueules. 1. 4. 4. 2. pour les *Ommelandes*.

Pour les Etats Generaux, de gueules au lion rampant d'or tenant d'une pate une épée & de l'autre sept fleches.

Le Titre des Etats des Provinces-unies est, Titre,

Leurs Hautes Puissances, les Etats Generaux. Leurs Ministres dans les Cours Etrangères se font rendre les mêmes honneurs que ceux des têtes Couronnées.

La Religion dominante est la Réformée ou Calviniste; on y souffre cependant toutes les autres, pourvû qu'elles ne causent aucun trouble dans le Gouvernement de l'Etat.

La Haye est le lieu où reside le Prince ou Stathouder, & où se tient l'Assemblée des Etats Generaux, & du Conseil d'Etat, comme aussi des Etats de la Province de Hollande, du Conseil des Députez de cette Province appellez *Gecommitteerde Raden*, de diverses Cours



408 LES PROVINCES-UNIES  
Souveraines & autres & de tous les Ambassa-  
deurs & Ministres des Princes étrangers.

Univerfi-  
tez.

- Les Univerfitez font,
1. A Leyden, fondée en 1575. par Guil-  
laume Prince d'Orange.
  2. A Utrecht, établie en 1636.
  3. A Francker dans la Frife, en 1585.
  4. A Groningue en 1614.
  5. A Harderwick en Gueldre, en 1648.



E C R I V A I N S.

**H**istoire des Provinces-unies, depuis l'éta-  
blissement de cet Etat par la Paix de  
Munster: par Wicquefort. *A la Haye* 1719.  
*in folio.*

Annales des Provinces-unies depuis la Paix  
de Munster: par M. Basnage. *fol. à la Haye*  
1719.

Ambassades des Provinces - Unies vers les  
Empereurs du Japon. *Amsterdam*, 1680.  
*fol. fig.*

Les délices de la Hollande. en deux vol. 12.  
*à la Haye*, 1710.

Remarques sur l'Etat des Provinces-Unies,  
faites en 1672. par M. le Chevalier TEM-  
PLE, Ambassadeur du Roi de la Grande-  
Bretagne. *A la Haye*, 1680. 12.

Memoires pour servir à l'Histoire de Hollande  
par AUBERY. *A Paris*, 1682. 12. & en  
Hollande en 1711.

Etat

DES P  
Est des Province  
1690. in 1  
Histoire Metall  
d'Hollande par  
1688. 3 vol. 8.  
Histoire d'Holla  
1699. où finit  
tems, par DE  
1693. 2 vol.  
Histoire d'Holla  
megue jusqu'à  
dqm, 1703. 8

Historia Belgica  
lium, que in  
fi inter Caro  
Gallia Roger  
brevis designa  
M. AITZINGER  
que Topograp  
bus, Gubern  
paniarum ordi  
gur. Hogenber  
gio ab anno 155  
continens. 1585  
Annales rerum Be  
à diversis Auc  
Franc. 1680. fol.  
Esse Hist  
1610. fol.  
HARREI A  
na totiusque Be  
1623. fol.  
Familiarum



Etat des Provinces-Unies avec leurs intérêts. 1690. in 12.

Histoire Metallique de la Republique d'Hollande par M. BIZOT. *Amsterdam*, 1688. 3 vol. 8.

Histoire d'Hollande depuis la Treve de 1609. où finit Grotius jusqu'à nôtre tems, par DE LA NEUVILLE. *Paris*, 1693. 2 vol.

Histoire d'Hollande depuis la Paix de Nimegue jusqu'à celle de Riswick. *Amsterdam*, 1703. 8. 3 vol.

Historia Belgica, i. e. rerum memorabilium, quæ in Belgio à Pace Cameracensi inter Carolum V. & Franciscum I. Gallix Regem inita aliquando cœperunt, brevis designatio. *Franc.* 1583. 8.

M. AITZINGERI de Leone Belgico ejusque Topographia liber, quinque partibus, Gubernatorum Philippi Regis Hispaniarum ordine distinctus, cum Figur. Hogenbergii ornat. res gestas in Belgio ab anno 1559. usque ad annum 1581. continens. 1585. fol.

Annales rerum Belgicarum, seu Historiæ à diversis Auctoribus conscriptæ &c. *Franc.* 1680. fol.

Caspar EMS Historia Belgica. *Arnhemii*, 1610. fol.

Franc. HARRÆI Annales Ducum Brabantix totiusque Belgii. 2 vol. *Antwerp.* 1623. fol.

Rerum Familiarumque Belgicarum Chronicon



410 LES PROVINCES-UNIES

- Antonicon Magnum, editum à Job PISTORIO. *Franc.* 1654. fol.
- Ægidii BUCHERII Belgium Romanum Ecclesiasticum & Civile. 1655. fol.
- Wilhelmi MAY Polemologia Belgica. *Col.* 1613. 4.
- Franc.* SWERTII Rerum Belgicarum Annales. *Franc.* 1620.
- PONTANI Historia Gelrica. fol.
- Leonis ab AITZEMA Historia Pacis à fœderatis Belgis ab anno 1621. usque ad hoc tempus. *Lugd. Batav.* 1654. 4.
- Hugonis GROTII Annales & Historiæ de Rebus Belgicis. *Amstel.* 1658. 8.
- Ludovici GUICCIARDINI descriptio Belgii. *Amstel.* 1613. fol. 1635. 12.
- Famianus STRADA de Bello Belgico Decades 2. *Romæ*, 1640. fol. 1658. 12.
- Item *Franc.* 1648. 4. cum fig.
- Marci-Zueris BOXHORNII Commentarius de statu Confœderati Belgii. *Hagæ*, 1659.
- Ejusdem Historia obsidionis Bredæ & rerum 1637. gestarum. fol.
- Crollæ obsidio cum annexis anni 1627. *Amstel.* 1626. fol.
- Auberti MIRAI Diplomatum Belgicorum libri 2. *Bruxellis*, 1628. 4.
- Ejusdem Donationum Belgicarum lib. 2. *Antuerp.* 1620. fol.
- Batavia illustrata, seu de Batavorum Insulis Scriptores melioris notæ. *Lugd.* 1609.
- Suffridi PETRI Historia Episcoporum Trajectinæ

DES P  
Sedis  
Frangera, 16  
Philipin CASI  
1660. 12.  
tissimi rerum Bel  
1663. 12.  
Teatro Belgico  
Chronolog. P  
Provincie-unie  
Amsterd. 1690  
Guido Bentivog  
Fiandra. Ven  
Annales de Fla  
Amberes, 16  
Historia de las  
en los Esta  
1556. hasta e  
rebelion de e  
el Contador.  
Jala, 1625. f  
Historien der N  
van Meteren.  
Leonis ab Aitza  
Onlog der V  
Haghe, 1669.  
Item Silvius Ver  
Jan. 1685. 4 v  
ou Nederlandisc  
1600. met  
1679. fol.  
Connel des Oor  
Verenigde Ned



DES PAÏS-BAS. 411

jectinæ Sedis & Comitum Hollandiæ.

*Franequera*, 1621. 4.

Philippini CÆSII Leo Belgicus. *Amstel.*  
1660. 12.

Paulini rerum Belgicarum Historia. *Emden.*  
1663. 12.

Theatro Belgico o vero ritrati storici  
Chronolog. Polit. Geograph. delle sette  
Provincie-unite, scritto da Gregor. Leti.  
*Amsterd.* 1690. 12.

Guido Bentivoglio historia della guerra di  
Fiandra. *Venetia*, 1661. 4.

Annales de Flandres par Emanuel Sueyro.  
*Amberes*, 1624. fol.

Historia de las guerras civiles que ha avido  
en los Estados des Flandres del anno  
1556. hasta el de 1609. y las causas de la  
rebellion de dichos Estados, escrita por  
el Contador Antonio Carnero. *En Brus-*  
*selas*, 1625. fol.

Historien der Nederlanden, door Eman.  
van Meteren. *Amsterd.* 1663. fol.

Leonis ab Aitzma, Saeken van Staat en  
Oorlog der Vereenigde Nederlanden.  
*Haeghe*, 1669. fol.

Item Silvius Vervolgh van Aitzema. *Am-*  
*sterd.* 1685. 4 vol. fol.

Box Nederlandische Historien van 1555.  
tot 1600. met de Byvoegfels. *Amsterd.*  
1679. fol.

Tooneel des Oorlogs, opgerecht in de  
Vereenigde Nederlanden, door de Wa-  
penen



412 LES PROVINCES-UNIES, &c.  
penen van de Koningen van Vrankryk  
en Engeland. *Dort.* 1675. 4. in 4. deelen  
met Const-platen.

Pieter Christiaans Nederlandsche Historie,  
vermeerdert met veel importante Au-  
thentique stukken, en verciert met Ko-  
pere Platen. *Amsterd.* 1681. fol. 4.  
deelen.

Van Leeuwen Batavia Illustrata, of Hol-  
landische Kronyk. 2 vol. fol.

Kronyke van Holland, Zeeland ende van  
Vriesland. *Tot Dordrecht,* 1595. fol.

Christiani Schotani Geschiedenissen, Kerke-  
lyk ende Wereldlyk van Friesland. *Tot  
Franeker,* 1658. fol.

Historie der Nederlandsche Oorlogen, be-  
gin ende Fortgangk tot den Jaare 1601.  
*Tot Leeuwarden,* 1650. fol.

Jacob van Oudenhoven, Oud Holland en  
Zuyt-Holland, vervattende een genera-  
le beschryving van de Privilegien, Cos-  
tuymen, &c. *Tot Dordrecht,* 1654. 4.

Nederlandsche Oorlogen door Pieter Bor,  
Christiaans Zoon. 1626. fol. 5 tom.

Emanuel Metteren Historien, oder eigent-  
liche Beschreibung aller denckwürdige  
geschiede, so sich in den Nederlanden  
und andern Orten begeben. 1597. & 1624.  
2 vol. fol.

Ausführliche und grundliche Beschreibung  
der Freyen Vereinigten Staaten und Es-  
panischen Nederlanden. *Nurnberg,* 1691.  
12.

Christ.